

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

TROPHEE JEAN LOUIS BRANEYRE à SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX Samedi 31 août 2019

Le trophée Jean Louis BRANEYRE de SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, organisé par l'U.S.V.Cyclisme le samedi 31 août 2019, inscrit au calendrier régional du Comité d'Aquitaine de la FFC, fait l'objet des règles particulières précisées ci-dessous :

La course de SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX comporte une épreuve avec départ et arrivée au podium installé avenue de Loustallaud (près de la Mairie).

Course des + de 18 ans – pass cyclisme FFC – UFOLEP 1 et 2 – FSGT et non licenciés avec certificat médical.

17 tours de circuit de 4,860 km soit 81,6 km – Départ 15h00 – Arrivée : vers 17h00

Les dossards seront remis 1h00 avant le départ des épreuves.

Les consignes de sécurité, les horaires et les classements intermédiaires seront affichés de façon parfaitement lisible à proximité de la table de remise des dossards

Le directeur de course tiendra une brève réunion avec les arbitres, les signaleurs et les conducteurs de voitures.

Le speaker, après l'appel des coureurs, informera ces derniers des obligations de sécurité liées au parcours.

L'organisateur ne donnera le départ des courses qu'après s'être assuré que les signaleurs sont en place.

Les coureurs doublés ou accusant un retard de 10 minutes seront mis hors course et devront descendre de vélo et retirer leur dossard.

A l'arrivée, les 5 premiers auront droit à l'attribution des prix en nature.

Les résultats des courses seront affichés dès que possible par les arbitres – les réclamations auprès de ces derniers devront se faire dans la demi-heure qui suit la proclamation des résultats.

Du fait de sa participation à l'épreuve, tout compétiteur est censé connaître et accepter le contenu du programme et le présent règlement.

Le Président de l'U.S.V.Cyclisme
François BIDOU

